

CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ÎLES D'OR [2023-2027]

Document contractuel



Structure porteuse :



Avec le soutien de :



Et la participation de :



SOMMAIRE

Préambule

Article 1 : Le périmètre du Contrat	7
Article 2 : Les enjeux et les objectifs du Contrat	8
Article 3 : la durée du Contrat	10
Article 4 : Le programme d'actions	10
Article 5 : Le budget prévisionnel	12
Article 6 : Les engagements des partenaires financiers	12
6.1 L'engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.....	13
6.2 L'engagement de la Région Provence Alpes Côte d'azur.....	29
6.3 L'engagement du Département du Var.....	29
Article 7 : L'engagement des maîtres d'ouvrage	30
Article 8 : L'engagement de la structure porteuse	31
Article 9 : L'évaluation du Contrat	32
Article 10 : Fin du contrat et résiliation	34
Signatures	35
Annexe 1 : Le programme d'actions [2023-2027]	41
Annexe 2 : Opérations collectives de réduction des pollutions toxiques dispersées	62

PREAMBULE

Le Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or est une programmation contractuelle mise en œuvre par les acteurs du territoire pour favoriser une meilleure gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur la Rade de Toulon et son bassin versant, ainsi que sur la Rade d'Hyères et son bassin versant. Ce nouveau Contrat s'inscrit dans la continuité des objectifs visés par les Contrats de baie précédents, ceux de la Rade de Toulon (2002-2009, 2013-2018 et 2020-2021) et le Contrat de baie des Iles d'or (2016-2021) qui ont été animés par Toulon Provence Méditerranée.

Cette nouvelle programmation est la traduction opérationnelle d'objectifs partagés, répondant à six enjeux :

Quatre enjeux opérationnels :

- Enjeu A : Réduire les pollutions, pour améliorer la qualité des eaux ;
- Enjeu B : Garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique ;
- Enjeu C : Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques ;
- Enjeu D : Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin ;

Et deux enjeux transversaux :

- Enjeu E : Renforcer la prise en compte des enjeux « EAU » dans les documents d'urbanisme ;
- Enjeu F : Animer le Contrat, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche.

De plus, ce nouveau Contrat de baie s'inscrit également au cœur de la politique internationale en faveur de l'eau, en particulier la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), ainsi que leurs documents opérationnels. Plus largement, il est aussi en parfaite adéquation avec les principes et les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en particulier l'ODD n°6 « Eau propre et assainissement » et l'ODD n°14 « Vie aquatique ».

Enfin, ce Contrat **s'attache également à prendre en compte les enjeux locaux et les spécificités territoriales**, notamment en s'articulant avec les démarches et les projets structurants du territoire ainsi qu'en développant auprès de tous les acteurs et usagers, une culture de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

Les principales démarches avec lesquelles le Contrat de baie cherchera à optimiser l'articulation et la synergie d'actions sont :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Gapeau, et son Plan de Gestion durable de la Ressource en Eau (PGRE),
- La Charte du Parc national de Port-Cros,
- L'Opération Grand Site (OGS) « Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères »,
- Le volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée,
- La démarche Natura 2000 sur les sites marins ou mixtes « Rade d'Hyères », « Cap Sicié / Six-Fours » et « Embiez - Cap Sicié »,
- Les Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) élaborés sur chacun des sous-bassins versants du territoire : Petits Côtiers Toulonnais, Gapeau et Côtiers des Maures,
- Le Plan de Gestion durable de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant Caramy-Issole, avec lequel notre territoire est très lié pour l'alimentation en eau potable,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole Toulon Provence Méditerranée ;
- La démarche SMILO sur l'île de Porquerolles.

Par leur signature, **l'ensemble des partenaires accepte le contenu du Contrat de baie et s'engage à en assurer le bon déroulement**, tant par l'apport d'aides financières et techniques que par la réalisation des actions qui y sont inscrites.

Le Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'or [2023-2027] regroupe les opérations programmées par chacune des structures compétentes sur le territoire. Ces opérations ont été construites dans le cadre d'une large concertation menée sur le territoire au cours de l'année 2022 puis présentées et validées de façon collégiale lors des réunions plénières du Comité de baie qui se sont tenues le 22 juillet 2022 (validation de l'avant-projet) et le 14 décembre 2022 (validation du projet définitif).

**CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON
ET DES ÎLES D'OR (2023-2027)**
Document contractuel



Chaque structure conserve la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'entière maîtrise technique, juridique et financière des actions pour lesquelles elle possède la compétence. Chaque maître d'ouvrage effectuera directement, pour les opérations qu'il engage, les demandes de subventions auprès des partenaires financiers, en précisant son inscription au Contrat de baie.

Le suivi et l'animation du Contrat de baie seront assurés par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La signature du présent Contrat marque la volonté des acteurs de ce territoire (bassins versants et rades) de pérenniser cette échelle de concertation et l'étendue des thématiques abordées et démarches associées.

**CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON
ET DES ÎLES D'OR (2023-2027)**
Document contractuel**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :****ARTICLE 1 : LE PERIMETRE DU CONTRAT**

Le territoire concerné par ce nouveau Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or se situe au sud du Bassin Rhône Méditerranée, dans le département du Var.



Sur le plan hydrographique, le périmètre de ce Contrat correspond à un espace marin d'environ 500 km², allant de la Pointe du Petit Gaou (commune de Six-Fours-les-plages) à l'ouest, jusqu'au Cap Bénat (commune de Bormes-les-mimosas) à l'est. En mer, il s'étend jusqu'à la limite Sud des masses d'eau côtières telle que définie dans le SDAGE Rhône Méditerranée et englobe donc l'archipel des Îles d'Or, avec ses trois îles (Porquerolles, Port-Cros et Le Levant) dont deux sont classées en cœur de Parc national. Le linéaire côtier correspondant est d'environ 270 kilomètres.

Sur terre, le périmètre du Contrat de baie s'étend aux limites du bassin versant topographique associé à cet espace marin, représentant une surface de 880 km² au total, découpée en trois sous-bassins versants : le sous-bassin des Côtiers ouest toulonnais (LP_16_02), le sous-bassin du Gapeau (LP_16_04) et le sous-bassin du Maravenne (LP_16_08).

Ce bassin versant topographique est parcouru par cinq fleuves côtiers principaux (Las, Eygoutier, Roubaud, Gapeau et Maravenne) et un réseau hydrographique d'affluents très important, représentant au total près de 140 km de cours d'eau.

Sur le plan administratif, le périmètre de ce Contrat de baie couvre vingt-huit communes (en partie ou en totalité) dont dix littorales, et six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce contexte implique une répartition des compétences « EAU » très hétérogène sur le territoire. Si elles sont exercées à l'échelle intercommunale sur le territoire de la Métropole et des Communautés d'Agglomération, elles sont encore exercées à l'échelon communal sur le territoire des Communautés de communes (hors Communauté de communes de la Vallée du Gapeau), et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2026, date butoir pour le transfert des compétences à l'EPCI.

**CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON
ET DES ÎLES D'OR (2023-2027)**

Document contractuel



Les communes concernées sont : Belgentier, Bormes-les-mimosas, Carqueiranne, Carnoules, Collobrières, Cuers, Evenos, La Crau, La Garde, La Farlède, Hyères-les-palmiers, La Londe-les-Maures, La Seyne-sur-mer, La Valette-du-Var, Le Pradet, Le Revest-les-eaux, Méounes-les-Montrieux, Ollioules, Pierrefeu-du-Var, Pignans, Puget-ville, Saint-Mandrier-sur-Mer, Signes, Six-Fours-les-plages, Solliès-pont, Solliès-toucas, Solliès-ville et Toulon.

Les établissements publics de coopération intercommunale concernés sont : la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume, la Communauté d'Agglomération Provence Verte, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, la Communauté de Communes Cœur du Var et la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.

ARTICLE 2 : LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DU CONTRAT

Les enjeux et objectifs du Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'or [2023-2027] pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée et concertée autour de l'eau sont présentés ci-dessous :

Enjeu A : Réduire les pollutions pour améliorer la qualité des eaux

- ☞ Développer des réseaux de suivi pérennes de la qualité des eaux sur le territoire du contrat de baie
- ☞ Réduire les pollutions microbiologiques
- ☞ Réduire les pollutions chimiques
- ☞ Réduire les pollutions par les nitrates et les pesticides
- ☞ Réduire les déchets dans les milieux aquatiques

Enjeu B : Garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique

- ☞ Améliorer les connaissances générales / Etudes structurantes
- ☞ Sécuriser les ouvrages de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau
- ☞ Economiser l'eau
- ☞ Sensibiliser les usagers pour inciter des changements et favoriser des pratiques économes en eau

Enjeu C : Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques

- ☞ Améliorer les connaissances et les suivis des milieux, et des effets du changement climatique
- ☞ Améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- ☞ Améliorer les fonctionnalités naturelles des zones humides

Enjeu D : Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin

- ☞ Gérer durablement l'évolution du trait de côte, en lien avec les effets du changement climatique
- ☞ Limiter l'altération des écosystèmes marins
- ☞ Favoriser la restauration écologique des petits fonds côtiers
- ☞ Sensibiliser aux enjeux du milieu marin

Enjeu E : Renforcer la prise en compte des enjeux "EAU" dans les documents d'urbanisme**Enjeu F : Animer le Contrat, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche**

- ☞ Animer le réseau d'acteurs
- ☞ Faire connaître le contrat de baie et ses enjeux
- ☞ Evaluer le contrat de baie

**CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON
ET DES ÎLES D'OR (2023-2027)**
Document contractuel**ARTICLE 3 : LA DUREE DU CONTRAT**

Le présent Contrat de baie sera mis en œuvre à compter du 7 avril 2023 (prise d'effet au lendemain de la Commission des Aides de l'Agence de l'Eau) jusqu'au 31 décembre 2027. Il se découpera en deux phases :

- ☞ Phase 1 du Contrat de baie : du 7 avril 2023 au 31 décembre 2024 ;
- ☞ Phase 2 du Contrat de baie : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

A ce stade, seule la phase 1 du Contrat de baie fera l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'eau et tous les partenaires du territoire. La contractualisation de la phase 2 fera l'objet d'un avenant au présent document.

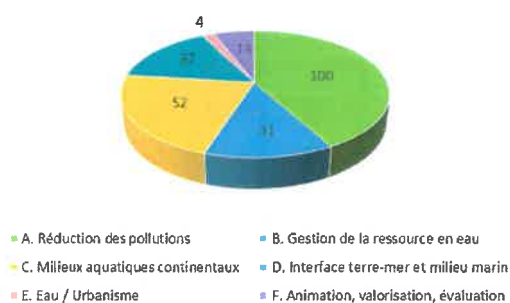
Durant cette période, les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des actions inscrites à la programmation du Contrat et justifieront, le cas échéant, le non démarrage de certaines actions en fin de Contrat, lors de l'élaboration du bilan final.

ARTICLE 4 : LE PROGRAMME D'ACTIONS

En tant que gestionnaires de financements publics et/ou maîtres d'ouvrage compétents, les partenaires du présent Contrat s'accordent sur un programme d'actions à réaliser la durée du Contrat.

Le programme d'actions, dont le tableau de synthèse est annexé au présent document contractuel (annexe 1), comporte au total **238 opérations**, qui se répartissent de la façon suivante :

Nombre d'actions par enjeu



Ce tableau comprend **200 opérations** dont le lancement est prévu pendant la première phase du Contrat de baie, soit avant le 31 décembre 2024, et identifie d'ores-et-déjà 38 opérations qui seront lancées à partir de 2025, lors de la phase 2 du Contrat. Le programme d'actions de cette phase 2 sera complété fin 2024, sur

la base de nouveaux échanges avec les maîtres d'ouvrage du territoire.

**CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON
ET DES ÎLES D'OR (2023-2027)**
Document contractuel

Chacune des opérations identifiées en phase 1 du Contrat de baie fait l'objet d'une fiche-action détaillée, présentée dans le document « Fiches-actions » joint au présent Contrat.

L'ensemble de ces opérations est porté par **40 maîtres d'ouvrage** différents : des collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats intercommunaux), établissements publics d'Etat, Chambres consulaires, Etablissements militaires, associations, organismes scientifiques).

Les maîtres d'ouvrage identifiés dans ce nouveau Contrat de baie sont :

Collège des collectivités territoriales	Métropole Toulon Provence Méditerranée, Communauté d'Agglomération Provence Verte, Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, Communes de La Seyne-sur-mer, Toulon, La Garde, Le Pradet, Carqueiranne, Hyères-les-palmiers, La Londe-les-Maures, Bormes-les-mimosas, Cuers, Pierrefeu, Puget-ville, Carnoules, Pignans, Collobrières, Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée, Parc Naturel Régional Sainte-Baume, Département du Var
Collège de l'Etat et ses établissements publics associés	Parc national de Port-Cros, Conservatoire du littoral, Marine nationale, AIA Cuers-Pierrefeu
Collège des experts	Université de Toulon, Pôle Mer Méditerranée, IFREMER, Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise
Collège des usagers	Chambre d'Agriculture du Var, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération MART, association GALATHEA, association NATUROSCOPE, association LES RESSOURCES SOUS-MARINES, association MIRACETI, association CIETM, Entreprises privées

**CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON
ET DES ÎLES D'OR (2023-2027)**
Document contractuel

D'une manière générale, ce nouveau Contrat de baie est à la croisée des chemins entre la réponse opérationnelle qu'il fournit aux orientations et au programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 et qui a constitué le socle de cette programmation, et les attentes locales, recueillies lors de la concertation avec les acteurs.

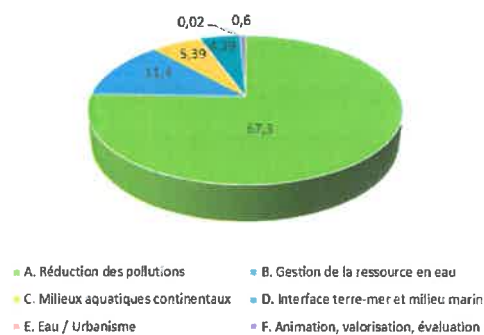
ARTICLE 5 : LE BUDGET PREVISIONNEL

L'ensemble des actions inscrites à la phase 1 du présent Contrat a fait l'objet d'un chiffrage prévisionnel et d'un plan de financement. Les sommes indiquées sont des estimations prévisionnelles qui pourront être ajustées sur la base du montant de mise en œuvre des actions, ainsi que des coûts plafond ou forfaitaires en vigueur à la date de décision de leur financement.

La programmation de la première phase du Contrat de baie [2023-2024] est estimée à **89,1 millions d'euros** (hors taxes), répartis de la façon suivante :

Ce montant global prévisionnel correspond donc à l'ensemble des efforts engagés par les acteurs du territoire sur la période [2023-2024] pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la Rade de Toulon, de la Rade d'Hyères et de leurs bassins versants.

Montant prévisionnel de la phase 1 [2023-2024]
du Contrat de baie (89,1 millions € HT)

**ARTICLE 6 : LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES FINANCIERS**

Les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage signataires du présent Contrat pourront bénéficier d'aides financières notamment de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et du Département du Var. D'autres aides (Etat, fonds européens...) pourront être sollicitées par les maîtres d'ouvrage mais ne sont pas recensées de manière exhaustive dans le présent Contrat.

Ces partenaires s'engagent notamment à :

- Assurer une coordination pour le financement des projets inscrits au Contrat de baie et ainsi faciliter la programmation financière ;
- Informer la structure porteuse des évolutions de leur mode d'intervention et des éventuelles évolutions règlementaires ou stratégiques impactant la mise en œuvre du Contrat ;
- Apporter un soutien technique et méthodologique à la cellule d'animation ;
- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat : Comité de baie, Comité technique et financier.

Les plans de financement définitifs seront ajustés par chaque maître d'ouvrage avec les financeurs concernés.

Certaines actions pourront déroger au taux plafond de 80 % de subventions publiques par leur caractère exemplaire, pilote ou stratégique, et ce, dans le respect du cadre réglementaire et des règles de chaque partenaire financier.

6.1 L'ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au **contrat de baie de la rade de Toulon et des îles d'Or**, sur une période couvrant les années **2023 à 2024** selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide, sous réserve des disponibilités financières et de l'encadrement européen.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

Pour la dernière année du 11^{ème} programme, les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. L'agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période **2023 à 2024** ne pourra excéder un montant total d'aide de **11 139 248 €**.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement des opérations prioritaires listées ci-dessous :

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau :

- Travaux de restauration morpholo (1^{ère} phase) sur le Réal Collobrier à Collobrières ;
- Travaux pour favoriser la continuité écologique sur le seuil de la Clapière à La Crau (seuil prioritaire Gapeau aval) ;

Syndicat de Gestion de l'Eygoutier :

- Études et dossiers réglementaires restauration et de reméandrage de La Planquette et de l'Eygoutier (secteur entre le Parc nature et le Pont de la Clue) ;
- Assistance à maîtrise foncière en vue des travaux de restauration du Marais de l'Estagnol (La Crau) ;
- Acquisition foncière du Marais de l'Estagnol ;

Métropole Toulon Provence Méditerranée :

- Acquisitions foncières travaux de restauration du cours d'eau de la Sauvette (Hyères) ;
- Études et dossiers réglementaires travaux de restauration du cours d'eau de la Sauvette (Hyères).

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion des EEE selon les attendus de la stratégie de bassin.

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ Garantie de financement et de taux d'aides

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux, fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat de baie identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat et de l'engagement des contreparties.

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/-)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide	Montant aide totale
Communauté d'Agglomération Provence verte	F13 : Construction de la nouvelle station d'épuration de la commune de Méounes	Oui	-	2023	2 500 000 €	780 592 €	50%	390 296 €
Université de Toulon	F17 : Diagnostic des réseaux d'eaux usées pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites sur le campus universitaire de La Garde et priorisation des travaux à mener (système d'assainissement AmphorA Toulon Est)	Oui	-	2023	25 000 €	25 000 €	50%	12 500 €
Métropole TPM	F19 : Travaux de renouvellement ou de réhabilitation des réseaux d'eaux usées pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites sur le système d'assainissement métropolitain AmphorA (2023)	Oui	-	2023	750 000 €	262 500 €	50%	131 250 €
Métropole TPM	F19 : Travaux de renouvellement ou de réhabilitation des réseaux d'eaux usées pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites sur le système d'assainissement métropolitain AmphorA (2024)	Oui	-	2024	750 000 €	262 500 €	50%	131 250 €
Communauté d'Agglomération Provence verte	F25 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Méounes pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites	Oui	-	2023	458 500 €	458 500 €	50%	229 250 €
Ville de Cuers	F27 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Cuers pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites	Oui	-	2024	250 000 €	215 250 €	50%	107 625 €

Ce projet d'engagement de l'Agence de l'eau RMC dans le cadre du Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'or (2023-2027) reste soumis à la validation de la Commission des Aides du 6 avril 2023.

6.2 L'ENGAGEMENT DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage à :

- **Soutenir financièrement** les opérations concourant à la réalisation des objectifs du Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'or [2023-2027] qui sont conformes à sa politique d'intervention et suivant ses critères d'attribution.

Les plans de financement des actions du présent Contrat de baie sont prévisionnels. Les taux et les montants d'aides seront définitivement arrêtés au vu des demandes présentées par les maîtres d'ouvrage au titre de chaque projet. Elles seront subordonnées à l'ouverture des moyens financiers correspondants et sous réserve de la participation effective des autres financeurs, telle qu'annoncée dans le plan de financement.

Dans le cas d'une évolution de ses politiques d'intervention, la Région informera les maîtres d'ouvrage concernés et la structure porteuse.

- **Apporter un soutien technique et méthodologique** aux maîtres d'ouvrage concernés ainsi qu'à la structure porteuse ;
- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat.

6.3 L'ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DU VAR

Le Conseil Départemental du Var valide les objectifs du Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'or [2023-2027] et s'engage à le soutenir techniquement et financièrement dans la limite des règlements d'intervention en vigueur au moment de l'octroi de l'aide et dans le cadre des aides aux communes et aux associations.

Les aides resteront subordonnées à l'ouverture des moyens financiers correspondants et au contenu des dossiers de demande de financement des maîtres d'ouvrage, projet par projet.

Le Département s'engage à :

- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat,
- Apporter un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse grâce à l'appui de ses services (Service ingénierie territoriale).

Cet engagement reste subordonné à l'évolution des politiques sectorielles décidées par l'Assemblée Départementale et aux disponibilités financières et inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante.

ARTICLE 7 : L'ENGAGEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage valident les enjeux et objectifs du Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'or [2023-2027] et s'engagent à :

- Réaliser les opérations dans les conditions prévues au Contrat pendant sa durée et en respectant le calendrier prévisionnel ;
- Associer/transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat de baie et aux opérations non prévues mais contribuant néanmoins à ses objectifs ou impactant son déroulement ;
- Participer aux instances de suivi du Contrat : Comité de baie et/ou commissions de travail ;
- Fournir à la structure porteuse les informations nécessaires à la mise à jour des indicateurs de suivi de leurs actions ;
- Transmettre à la structure porteuse les livrables et données acquises ainsi que les éléments financiers nécessaires au bilan comptable du Contrat ;
- Solliciter individuellement chacun des financeurs pour leur demande de subvention et à répondre aux engagements spécifiques associés ;
- Respecter les règles de publicité relatives aux aides attribuées au titre du Contrat de baie pour la réalisation des actions en mentionnant par exemple sur les supports d'exécution de l'opération ou les supports d'information / communication, l'origine des financements (logos) ;
- Apposer le logo du Contrat de baie sur tout document de communication produit dans le cadre de la mise en œuvre des actions dont ils ont la responsabilité au titre du Contrat de baie.

ARTICLE 8 : L'ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE

La mise en œuvre opérationnelle du Contrat de baie de la Rade de Toulon et des îles d'or [2023-2027], comprenant les missions d'animation et de coordination, est assurée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, structure porteuse du Contrat.

A ce titre, elle s'engage à assurer :

- Le suivi et le pilotage du Contrat de baie, ainsi que la coordination entre tous les partenaires ;
- L'animation de la concertation auprès des acteurs locaux pour contribuer à l'atteinte des objectifs visés à l'article 2 du présent Contrat ;
- La mise en œuvre administrative et technique du Contrat de baie, en particulier :
 - Le secrétariat technique et administratif des instances du Contrat (Comité de baie, Comité technique et financier, Conseil scientifique) ;
 - L'élaboration et la mise à jour régulière du tableau de bord de suivi des opérations du Contrat ainsi que l'élaboration des différents bilans (bilans annuels, bilan final) ;
 - La présentation annuelle de l'état d'avancement du Contrat aux membres du Comité de baie.
- Le lancement et le pilotage des études visant l'amélioration des connaissances générales à l'échelle du Contrat de baie (nouvelle cartographie des biocénoses marines, élaboration du Schéma Territorial de Restauration Ecologique, étude de cadrage sur la contamination chimique des sédiments de la Rade d'Hyères, étude sur l'évaluation des flux de pollution issus des cours d'eau vers la Rade d'Hyères, élaboration du cahier territorial "Le territoire du Contrat de baie face aux défis du changement climatique », ...).
- La cohérence et la complémentarité entre le Contrat de baie et les autres démarches du territoire en lien avec les thématiques abordées (SAGE Gapeau, Charte du Parc national de Port-Cros, Opération Grand Site « Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères », Documents d'objectifs des sites Natura 2000 mixtes ou majoritairement marins présents sur le territoire du Contrat de baie, démarche SMLO sur l'île de Porquerolles, volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée, PAPI Petits côtiers toulonnais, PAPI Gapeau et PAPI Côtiers des Maures, PCAET de la Métropole Toulon Provence Méditerranée).

ARTICLE 9 : EVALUATION DU CONTRAT

Plusieurs types d'indicateurs permettront d'évaluer la démarche et la performance de mise en œuvre :

- **Des indicateurs d'avancement opérationnel**, de manière à apprécier la dynamique de mise en œuvre du Contrat de baie (par enjeu et tous enjeux confondus) ;
- **Des indicateurs d'adhésion à la démarche**, en mesurant par exemple le retour d'informations des maîtres d'ouvrage vis-à-vis du secrétariat du Comité de baie.
- **Des indicateurs techniques de suivi opérationnel**, pour vérifier l'avancement du Contrat par rapport à la programmation prévisionnelle. Il s'agira notamment d'évaluer :
 - Le linéaire de réseaux d'assainissement réhabilités pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites dans les systèmes d'assainissement : l'objectif prévisionnel de la première phase du Contrat de baie est ambitieux et concerne la réhabilitation de 11 811 mètres linéaires sur l'ensemble des systèmes d'assainissement identifiés dans la programmation (Amphora, Amphitria, Almanarre, La Crau, Méounes, Borrels, Cuers, Pierrefeu, Puget Ville, La Londe et la Marine nationale-Ile du Levant).
 - Le nombre de stations d'épuration mises en conformité : la programmation de la première phase prévoit le lancement des travaux de construction de trois nouvelles stations d'épuration, l'une sur le continent et jugée prioritaire par le SDAGE (Méounes) et les deux autres situées sur les îles de Porquerolles et du Levant. Si ces deux dernières ne sont pas jugées prioritaires dans le SDAGE, elles le sont pour le territoire et pour le niveau d'excellence imposé par la présence du Parc national de Port-Cros.
 - Le nombre d'exploitations agricoles converties en agriculture biologique sur le territoire du Contrat de baie grâce à l'animation territoriale mise en œuvre ;
 - Le suivi des établissements à caractère industriel déjà audités dans le cadre de la période précédente : la programmation 2023-2024 prévoit 40 visites supplémentaires en 2023-2024 auprès des établissements déjà audités et 40 accompagnements (hors visites) pour obtenir la régularisation des établissements ;

- Le nombre de diagnostics effectués sur les sites prioritaires émetteurs de toxiques (services techniques des collectivités, entreprises et Centres d'Incendie et de Secours) : la programmation 2023-2024 prévoit 70 diagnostics sur le territoire métropolitain ;
- Le nombre de régularisations effectuées au niveau des sites prioritaires émetteurs de toxiques (services techniques de collectivités, entreprises et Centres d'Incendie et de Secours) : la programmation 2023-2024 prévoit 30 régularisations de site (travaux de mise en conformité ou aménagements internes ou mise en œuvre de bonnes pratiques) et 30 régularisations administratives (délivrance de l'autorisation de rejet) ;
- Le volume d'eau économisé grâce aux travaux menés sur les réseaux d'eau potable des collectivités afin de lutter contre les fuites et ainsi diminuer les pressions de prélèvements sur les ressources en eau déficitaires du territoire (Caramy / Issole et Gapeau principalement) : la programmation 2023-2024 prévoit une économie de 106 000 m³ d'eau par an sur l'ensemble des travaux identifiés dans le plan d'actions de la phase 1 du Contrat ;
- La superficie de sols bétonnés qui feront l'objet d'une désimperméabilisation / végétalisation : la programmation 2023-2024 prévoit la désimperméabilisation et végétalisation de 25 455 m² de sols, répartis sur l'ensemble des projets inscrits à la première phase ;
- Le linéaire de cours d'eau restauré : la programmation 2023-2024 prévoit la renaturation ou les restaurations morphologiques de cours d'eau, en particulier sur l'Eygoutier et le Gapeau ;
- Le nombre de seuils aménagés ou supprimés pour favoriser la restauration de la continuité écologique : la programmation 2023-2024 prévoit l'intervention du 6 ouvrages hydrauliques (barrage anti-sel, seuil de La Clapière classé en liste 2 + 4 seuils sur le Meige Pan, identifiés dans le programme de mesures du SDAGE 2022-2027) ;
- La surface de zones humides acquises en vue de leur préservation et de leur restauration (Marais de l'Estagnol, zones annexes du Plan de La Garde, zones périphériques des Salins d'Hyères, annexes du cours d'eau de La Sauvette) ;

- La surface d'herbier de posidonies protégée sur les secteurs les plus fréquentés grâce à l'organisation des mouillages : la programmation 2023-2024 prévoit une première phase d'aménagements sur la face Nord de l'île de Porquerolles ;
 - Le nombre de sites jugés prioritaires dans le PAOT / PAMM pour l'organisation des mouillages : la programmation 2023-2024 prévoit de mener des études de faisabilité sur 7 sites identifiés comme prioritaires (1 site au Sud du port Saint-Pierre, 1 site au niveau du port de l'Aiguade du Levant, 1 site entre la Madrague de Giens et le secteur des Barques et 4 sites sur le littoral de la commune de Bormes).
- **Des indicateurs de suivi environnementaux** pour apprécier l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, au regard des actions mises en œuvre via le Contrat de baie. Pour cela, un tableau de bord de suivi environnemental sera construit dès le démarrage du Contrat avec l'appui du Conseil Scientifique.

ARTICLE 10 : FIN DU CONTRAT ET RESILIATION

Le Contrat de baie de de la Rade de Toulon et des Iles d'or [2023-2027] s'arrêtera au terme indiqué, soit la date du 31 décembre 2027, sauf prorogation.

En cas de dysfonctionnement grave entre les différents signataires, la résiliation du présent Contrat pourra être prononcée. Dans ce cas, un exposé des motifs sera communiqué par un ou plusieurs signataires auprès du Comité de baie afin de l'en tenir informé. La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Fait à Toulon, le XX juin 2023.

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de services)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE BMC (2023-2027) PAOT 85	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Autres partenariats financiers		
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiète éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prév. subvention AGENCE DE L'EAU		Contrepartie demandée par l'AERMC	Aide financière possible REGION SUD
Suivi de la qualité des eaux souterraines															
10	PNR Sainte-Baume	Mise en place d'un réseau de suivi (quantitatif et qualitatif) des masses d'eau souterraines stratégiques de la Sainte-Baume (Bou-Blanc, massif de l'Agneau, Isard (Creux))	X	X	2023	Massifs calcaires de la Sainte-Baume, du Mont-Aurélien et Agnis			36 100	Garantis de tous 70%	25 270	Année d'engagement 2023			
									SOUS-TOTAL A.3 Développer des réseaux de suivi pérennes :						
									795 300						
A2. REDUIRE LES POLLUTIONS MICROBIOLOGIQUES															
Améliorer les connaissances sur les ouvrages et leur fonctionnement, en lien avec l'adaptation au changement climatique															
11	Métropole TPM	Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement de la Métropole TPM	X		2023	Aval du Las Amont du Las L'Eygoutier Ruisseau Saint-Joseph Ruisseau Le Fourbaud Toutes les masses d'eau côtières	MO28-MED1a		300 000	50%	150 000				
12	Marine nationale	Mise en place de dispositifs pour améliorer les connaissances sur les ouvrages d'assainissement de la Base navale de Toulon	X		2023				560 000	50%	280 000				
Poursuivre les actions de réhabilitation des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement par temps de pluie															
Contrôle et optimisation de l'assainissement des stations d'épuration															
13	Communauté d'Agglomération Provence verte	Construction de la nouvelle station d'épuration de la commune de Mèges	X		2023	Gapau de la source au rai de Vigner Fer	ASS0402		2 500 000	Garantis de tous 50%	390 296	Année d'engagement 2023			
14	Métropole TPM	Construction d'une unité de production et de réhabilitation de biogas à la station d'épuration de M. L'Arrens	X	X	2024	Pointe du Gou - Pointe Escamparbarou			4 320 000	Assiète remboursable 50%	2 160 000				
15	Métropole TPM	Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de l'île de Porquerolles	X	X	2024	Îles d'Hyères			7 700 000	Aide exceptionnelle 30%	213 629	Année d'engagement 2024 + lancement STERE			
16	Marine nationale	Travaux de construction de la station d'épuration sur la partie militaire de l'île du Levant	X	X	2023	Îles d'Hyères			1 310 000	non éligible					
Lutter contre les intrusions d'eaux souterraines															
Système d'assainissement métropolitain (Amphitrué, Amphora, Alimano)															
17	Université de Toulon	Diagnostic des réseaux d'eau usées pour lutter contre les intrusions d'eau de mer et les risques de pollution de l'aire de la carte et priorisation des travaux à mener (opérations d'assainissement, Amphora Toulon 154)	X		2023	L'Eygoutier	ASS0302		25 000	Garantis de tous 50%	12 500	Année d'engagement 2023			
18	Métropole TPM	Restauration du réseau d'assainissement collectif des quartiers Moutonne / Gavry à La Crau	X		2023	L'Eygoutier	ASS0302		3 700 000	déjà financé hors Contrat de baie (2023-2027)					
19	Métropole TPM	Travaux de réhabilitation au de réhabilitation des réseaux d'eau usées pour lutter contre les intrusions d'eau de mer, passer à un système d'assainissement métropolitain Amphora	X		2023-2024	L'Eygoutier	ASS0302		1 500 000	Garantis de tous 50%	262 500	Année d'engagement			

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de services)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE (MJC 2022-2027) PACT 85	Lien avec la DCSMJC	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat					Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autres partenariats financiers
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant pré-subvention AGENCE DE L'EAU	Contrepartie demandée par l'AGENC			
20	Métropole TPM	Travaux de renouvellement ou de réhabilitation des réseaux d'eaux usées pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites sur le système d'assainissement métropolitain Amphitria	X		2023 2024				4 000 000	contacter l'Agence						
21	Métropole TPM	Travaux de renouvellement ou de réhabilitation des réseaux d'eaux usées pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites sur le système d'assainissement métropolitain Almarane	X		2023 2024				2 000 000	contacter l'Agence						
22	Marine nationale	Travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées au sein du PEM Sini-Mandrier pour lutter contre les entrées d'eaux parasites (système d'assainissement Amphitria)	X			Cap Côpet - Cap de Carqueiranne			5 700 000	pas de demande						
23	Marine nationale	Travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées au sein de la Base navale de Toulon pour lutter contre les entrées d'eaux parasites (système d'assainissement Amphitria)	X	X	2023	Cap Côpet - Cap de Carqueiranne			1 200 000	pas de demande						
Système d'assainissement BV Gapeau																
24	Métropole TPM	Travaux de renouvellement ou de réhabilitation des réseaux d'eaux usées pour lutter contre les intrusions d'eaux claires parasites sur la commune de La Crau (système d'assainissement de la Vallée du Gapeau)	X		2023 2024				500 000	contacter l'Agence						
25	Communauté d'agglomération Provence Verte	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Méounes pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites	X		2023	Le Gapeau de la source au rai de Vigne Fer	ASS0902		458 500	Garantie de taux 50%	229 250	Année d'engagement 2023				
26	Métropole TPM	Création d'un système d'assainissement collectif sur les hameaux des Borrelès à Hyères	X		2024	Vallon des Borrelès			1 100 000	Aide exceptionnelle 30%	153 075	Année d'engagement 2024 + OS < 31/12/2024 du SD AEP métropolitain				
27	Ville de Cuers	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Cuers pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites	X		2024	Le Melge Pan	ASS0902		250 000	Garantie de taux 50%	107 625	Année d'engagement 2024				
28	Ville de Pierrefeu	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Pierrefeu pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites	X		2023	Réal Martin et Réal Collobrier			99 807	contacter l'Agence						
29	Ville de Pierrefeu	Travaux de raccordement des hameaux des Vidoux, La Portanière, Saint-Jean et la Tuillière au réseau d'assainissement collectif de la commune de Pierrefeu	X		2023	Réal Martin et Réal Collobrier			1 115 000	Aide exceptionnelle 30%	269 175	Année d'engagement 2023 - Lancement étude d'identification du potentiel de végétalisation des cours d'écoles sur le territoire métropolitain				
30	Ville de Puget-ville	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Puget-ville pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites	X	X	2023	Ruisseau Le Merlançon	ASS0302		247 800	Garantie de taux 50%	123 900	Année d'engagement 2023				

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE INIC (2022-2027) PAOT 83	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Autres partenariats financés	
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant pré-subvention AGENCE DE L'EAU		Contrepartie demandée par l'AFRMC
31	Ville de Carnoules	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Carnoules pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites		X		Ruisseau de Carnoules	ASS0302							
32	Ville de Pignans	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Pignans pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites	X		2023	Réal Martin et réal Collobrier	ASS0302		116 800	contacter l'Agence				
33	Ville de Collobrières	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Collobrières pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites	X		2024	Réal Martin et réal Collobrier	ASS0302		300 000	Garantie de taux 50%	105 000	Année d'engagement 2024		
Système d'assainissement BV Marovertine														
34	Ville de La Londe	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de La Londe pour lutter contre les entrées d'eaux claires parasites	X		2023	Marovertine Torrent Le Pinarid Vallon de Lumary			273 000	contacter l'Agence				
Systèmes d'assainissement Isolaires														
35	Marine nationale	Travaux de rénovation réseau de collecte sur la partie militaire de l'île du Levant	X		2023	Iles d'Hyères			3 723 000	Aide exceptionnelle 30%	231 000	Année d'engagement 2023 + lancement action n°12		
Réduire les pollutions liées à l'assainissement non collectif														
Prioriser les interventions sur les ANC (diagnostic / contrôle / travaux de mise en conformité) au niveau des sites à enjeux (sanitaire / économique / environnemental : cours d'eau, territoires isolaires)														
36	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Animation du groupe de travail inter-SPANC sur le bassin versant du Gapeau	X	X	2023				En interne	non éligible				
37	Ville de La Londe	Diagnostic des installations d'assainissement non-collectif et étude de faisabilité sur le hameau de Notre Dame des Maires	X		2023	Le Pinarid			16 000	non éligible				
Réduire les pollutions microbiologiques liées aux activités de plaisance														
38	Marine nationale	Création d'un réseau de collecte d'eaux grises et des eaux noires des chasseurs de mines	X		2023	Cap Cépet - Cap de Carquelianne			175 000	contacter l'Agence			contacter la Région	
Généraliser la sécurité sanitaire de la baignade et de la conchyliculture														
Améliorer les connaissances sur les sources de pollution et le fonctionnement des sites sensibles														
39	Métropole TPM	Analyse des données de suivi de la qualité des eaux de baignade depuis 2006 (travail universitaire)	X		2023 ou 2024	Toutes les masses d'eau côtières			5 000	non éligible				
40	Métropole TPM	Analyse des données de suivi de la qualité des eaux de la baie du Lazaret depuis 2015 (travail universitaire)	X		2023 ou 2024	Cap Cépet - Cap de Carquelianne			5 000	non éligible				
SOUS-TOTAL A.2 Réduire les pollutions microbiologiques :										43 201 907			4 887 950	

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Appréciation d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PAOT BS	Lien avec la DCSM/PAOT BS	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Autre partenariat financier
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Asiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant pré-subvention AGENCE DE L'EAU	
A.3 REDUIRE LES POLLUTIONS CHIMIQUES													
Poursuivre l'amélioration des connaissances sur les pollutions chimiques													
41	Métropole TPM	Etude de cadrage pour améliorer les connaissances sur la contamination chimique des sédiments marins de la Rade d'Hyères		X		Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon							
42	Métropole TPM	Etude diagnostique des pollutions au niveau de l'andenne décharge sur le secteur du Palvestre	X		2023	Formations variées de la région de Toulon			23 215	non éligible			
43	Université de Toulon	Projet BIOPINDIC : étude des biolimes marins comme bio-indicateurs de la qualité chimique de l'eau de mer en milieu côtier méditerranéen	X		En cours				15 000	contacter l'Agence			
44	Université de Toulon	Etude relative au potentiel de contamination du sol, des rivières et du milieu marin par l'usage des pneumatiques	X		2024				10 000	non éligible			
45	Université de Toulon	Projet Plastic'Impact : étude du vieillissement des plastiques en mer et leur impact sur des organismes marins.	X		En cours				85 000	non éligible			
46	Université de Toulon	Projet RobiCap : étude de l'influence du biolime sur les micro-plastiques dans la Rade de Toulon	X		2023				250 000	non éligible			
47	Université de Toulon	Etude des apports atmosphériques urbains à la Rade de Toulon	X		2023				40 000	40 000	50%	20 000	
48	IREMERM	Thèse sur les contaminants émergents : dynamique et comportement biogéochimique des TCE (Technology Critical Elements) au sein des écosystèmes littoraux méditerranéens	X	X	2023				40 000	non éligible	oui		Institut Ocean
Réduire les pollutions chimiques à caractère urbain													
Eviter les flux de pollution issus des bassins versants													
IV de la Rade d'Hyères													
49	Métropole TPM	Evaluation des flux de pollution issus du ruissellement sur les bassins versants des Côtiers ouest, du Las et de l'Égoutier	X		En cours	Amont et Aval du Las L'Égoutier Ruisseau Saint-Joseph			pour mémoire	déjà financé hors Contrat de baie (2023-2027)			
50	Université de Toulon	Evaluation des flux de pollution issus des cours d'eau vers la Rade de Toulon (finalisation thèse en cours)	X		En cours	Amont et Aval du Las L'Égoutier Ruisseau Saint-Joseph			pour mémoire	déjà financé hors Contrat de baie (2023-2027)			
51	Métropole TPM	Evaluation globale des flux de pollution issus du bassin versant de la Rade de Toulon vers le milieu naturel (synthèse) (travail universitaire)		X		Cap Cépet - Cap de Carqueiranne Pointe du Gaou - Pointe Escampobarriou							
IV de la Rade d'Hyères													
52	Métropole TPM	Evaluation des flux de pollution issus du ruissellement sur les bassins versants des Côtiers Est et du Bas Gapeau	X		En cours	Ruisseau Le Roubaud Gapeau du au de Vigne Fer à la mer			pour mémoire	déjà financé hors Contrat de baie (2023-2027)			
53	Métropole TPM	Evaluation des flux de pollution issus des cours d'eau vers la Rade d'Hyères		X		Roubaud, Gapeau, Maravenne et leurs affluents Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon							

Numéro de l'action	Membre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PACT 83	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat					Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autres partenaires financiers
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en Phase 1	Asiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant pré-subvention AGENCE DE L'EAU	Contrepartie demandée par l'AFRMC			
54	Métropole TPM	Evaluation globale des flux de pollution issus du bassin versant de la Rade d'Hyères vers le milieu naturel (synthèse) (travail universitaire)		X		Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon										
Désimperméabiliser les sols pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales																
55	MAA Cuers-Pierrefeu	Etude de faisabilité de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de la commune de La Seyne	X		2024	Ruisseau Le Farembert				20 000	Alide classique 50%	10 000	Année d'engagement 2024			
56	Métropole TPM / AUDAT	Etude des potentiels de végétalisation des cours d'école de la Métropole TPM	X		2023				13 715						ARS (80%)	
57	Ville de La Seyne	Désimperméabilisation et végétalisation des cours de la commune de La Seyne	X		2023				440 000	Garantie de taux 70%	154 000	Année d'engagement 2023				
58	Ville de Toulon	Travaux de désimperméabilisation / végétalisation sur la commune de Toulon : cours d'écoles	X		2023 2024				410 000	Garantie de taux 70%	211 750	Année d'engagement 2023 ou 2024 selon les écoles				
59	Ville de la Garde	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école élémentaire Maurice Dalbosc sur la commune de La Garde	X		2024				200 000	Garantie de taux 70%	105 000	Année d'engagement 2024				
60	Ville de la Garde	Desimperméabilisation et végétalisation des cours de la commune de La Garde	X		2024				1 475 820	Alide classique 50%	164 000	Année d'engagement 2024				
61	Ville du Pradet	Désimperméabilisation et végétalisation des cours de la commune de Pradet	X		2024				210 000	Garantie de taux 70%	126 000	Année d'engagement 2024				
62	Ville de Carqueiranne	Désimperméabilisation et végétalisation des cours de la commune de Carqueiranne	X	X	2023				596 000	Garantie de taux 70%	266 000	Année d'engagement 2023				
63	Métropole TPM	Désimperméabilisation et végétalisation des cours de la commune de Puget-Ville	X		2024				295 500	Alide classique 50%	42 000	Année d'engagement 2024				
64	Ville de Puget-Ville	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles de la commune de Puget-Ville	X		2024				400 000	Garantie de taux 70%	106 400	Année d'engagement 2024				
65	Ville de Puget-Ville	Désimperméabilisation et végétalisation des cours de la commune de Puget-Ville	X		2023				450 000	Alide classique 50%	60 000	Année d'engagement 2023				
66	Université de Toulon	Maîtrise d'œuvre préalable aux travaux de désimperméabilisation / restauration sur le campus universitaire de La Garde	X		2023				250 000	Garantie de taux 70%	175 000	Année d'engagement 2023				
Réduire les pollutions chimiques à caractère industriel																
67	Métropole TPM	Poursuites l'opération collective de réduction des pollutions toxiques dérivées (probal) sur le territoire de la Métropole TPM	X	X	2023 2024		IND0901	M032-MED1a	230 000	Garantie de taux 50%	115 000	Année d'engagement				
68	Chambre de Commerce et d'Industrie du Var		X	X	2023 2024		IND0901	M032-MED1a	95 000	Garantie de taux 50%	47 500	Année d'engagement				

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (jours de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PAOT 83	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autres partenariats financiers
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant pré-subvention AGENCE DE L'EAU			
69	Entreprises privées	Poursuivre l'opération collective "Pop'bits" sur le territoire de la Métropole : travaux de mise en conformité des dispositifs de prétraitement des effluents industriels	X	X	2023 2024		IND0901	M032-MED1a	1 500 000	1 500 000	Garantie de taux 40%	600 000	Année d'engagement		
70	Métropole TPM	Favoriser le déploiement de l'opération Probaie sur le reste du territoire du Contrat de Baie : organiser un réseau de la Métropole TPM vers les autres collectivités	X		2023				Inclus dans le poste d'animation						
71	Ville de La Londe	Mise en œuvre du plan d'actions issu du diagnostic ESPE pour réduire les substances dangereuses dans les réseaux d'assainissement de la commune	X		2023 2024	Marvenne Cap de l'Estérel - Cap de Brieganton	IND0901	M032-MED1a	150 000	150 000	Garantie de taux 50%	75 000	Année d'engagement		
72	AIA Cuers-Pierrefeu	Traitement des eaux de ruissellement des sols au niveau des aires de points floc de l'AIA Cuers-Pierrefeu	X		2023	Ruisseau Le Farembert			25 000		non éligible				
73	AIA Cuers-Pierrefeu	Dépollution des sols au niveau de l'ancien parc à ferrailles sur le site de l'AIA Cuers-Pierrefeu	X	X	2023	Formations gréseuses et marno-calcaires de l'avant-pays provençal			40 000		non éligible				
74	Marine nationale	Limitation des rejets de résidus médicamenteux au sein de l'AIA Sainte-Anne	X		2024				1 670		non éligible				
Réduire les pollutions chimiques d'origine portuaire															
Optimiser la gestion environnementale portuaire															
75	Métropole TPM	Finalisation du guide méthodologique environnemental relatif aux opérations de dragage et travaux maritimes dans la Rade de Toulon	X		2024	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne		M014-MAT2	25 000		non éligible			20%	
76	Métropole TPM	Site portuaire Fornes et Calas : travaux de traitement des eaux de ruissellement au niveau des terres-pleins et création d'un point propre	X		2023	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne			46 000	46 000	Garantie de taux 40%	18 400	Année d'engagement 2023	20%	
77	Métropole TPM	Site portuaire Quai d'Armenet : travaux de traitement des eaux de ruissellement au niveau des terres-pleins		X		Cap Cépet - Cap de Carqueiranne								20%	
78	Métropole TPM	Port de Saint-Lime : création d'un point propre	X		2024	Pointe du Giou - Pointe Escampobarriou			135 000	135 000	Garantie de taux 40%	54 000	Année d'engagement 2024	20%	
79	Marine nationale	Club nautique de la Merline : vers l'obtention de la certification Port propre	X		2023	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne			15 000		contacter l'Agence				
80	Ville d'Hyères	Audit de certification "Port propre" du Port-Saint-Pierre (Hyères)	X		2023	Cap de l'Estérel - Cap de Brieganton		M033-MED1a	5 000		non éligible				
81	Ville d'Hyères	Etude de maîtres d'œuvre pour la mise en conformité de l'aire de carénage du port de l'Aiguade	X		2023	Cap de l'Estérel - Cap de Brieganton		M013-MAT2	30 000		contacter l'Agence				
82	Ville d'Hyères	Engagement dans la démarche de certification Port propre du port du Niel (Hyères) : réalisation de l'étude diagnostique	X		2024	Iles d'Hyères		M033-MED1a	15 000	15 000	20%	3 000		20%	Etat 20% ADEME 20%
83	Ville de Carqueiranne	Engagement dans la démarche de certification Port propre du port des Salettes (Carqueiranne) : réalisation de l'étude diagnostique	X		2023	Pointe du Giou - Pointe Escampobarriou		M033-MED1a	25 000	25 000	20%	5 000		20%	Etat 20% ADEME 20%

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PAOT B3	Lien avec la DCS/MI	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autres partenariats financiers
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prév. subvention AGENCE DE L'EAU			
Etre prêt face au risque de pollution maritime accidentelle par les hydrocarbures															
84	Métropole TPM / CEDRE	Formation des agents au risque de pollution maritime accidentelle par les hydrocarbures	X	X	2023	Toutes les masses d'eau côtières	MO03-MED1a		20 000	non éligible					
85	Métropole TPM	Organisation d'un exercice de terrain pour simuler une pollution maritime aux hydrocarbures sur le littoral de la commune de La Seyne (exercice INFRAPOLMAR)	X		2024	Cap Cépet - Cap de Carquefanne	MO03-MED1a		20 000	non éligible					
86	Métropole TPM	Acquisition de matériel mutualisé pour lutter contre les pollutions par les hydrocarbures	X		2023	Toutes les masses d'eau côtières			50 000	non éligible		20%			
SOUS-TOTAL A.3 Réduire les pollutions chimiques :									7 651 920	2 468 450					
A4. REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES NITRATES ET LES PESTICIDES															
Réduire les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole															
Prioriser les actions sur les AAC des captages prioritaires en eau potable															
87	Métropole TPM	Animation territoriale pour lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles au niveau des AAC des 4 espaces prioritaires en eau potable (La Four, Piquevalle, Golf Hiba et Père Eternel)	X	X	2023	Alluvions du Gapeau Alluvions et substratum calcaire de la plaine de l'Eygoutier	AGRO202 AGRO302 AGRO303 AGRO401 AGRO802	MO35-MED1a	140 000	140 000	70%	98 000	Année d'engagement 2023	contacter la Région	
88	Chambre d'Agriculture du Var	Animation d'un groupe de travail pilote avec les viticulteurs de la commune de La Londe pour réduire l'usage des produits phytosanitaires	X		2023 2024	Soies des massifs de l'Estrel, des Maures et les d'Hyères	AGRO303	MO35-MED1a	7 500	7 500	70%	5 250		contacter la Région	
SOUS-TOTAL A.4 Réduire les pollutions nitrates / pesticides :									147 500	101 250					
A5. REDUIRE LES DECHETS DANS LES MILIEUX NATURELS															
Réduire les déchets dans les cours d'eau															
89	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Expérimentation sur la mise en place et l'entretien de plages à micro-déchets (Barrages flottants amovibles) sur l'Eygoutier et ses affluents	X		2023	L'Eygoutier		MO16-NAT1b	37 000		non éligible				
90	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Campagnes annuelles de ramassage des macro-déchets sur le Gapeau et ses affluents	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau superficielles du bassin versant du Gapeau			40 000	non éligible					
Réduire les déchets sur le littoral															
91	Métropole TPM	Animation de la mise en œuvre de la charte régionale "Zéro déchet plastique" et de la charte nationale "Page sans déchet plastique"	X		2023	Toutes les masses d'eau côtières			12 000	non éligible					
92	Association CIETM	Organisation de l'opération annuelle "Provença propre" sur le littoral du Contrat de baie	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau côtières			16 000	non éligible					
Réduire les déchets dans le milieu marin															
93	Marine nationale	Organisation de l'opération annuelle "Bale propre" en milieu marin	X	X	2023 2024	Cap Cépet - Cap de Carquefanne			150 000	non éligible					

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PAOT BS	Lien avec la DCSMIF	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat					Autres partenariats financiers
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Asiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant pré-subvention AGENCE DE L'EAU	Contrepartie demandée par l'ANRMC	
94	Métropole TPM	Développement du logiciel de localisation et d'identification des épaves au niveau de la Rade de Toulon	X		2023	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne Pointe du Gaou - Pointe Escampobarriou			20 000	non éligible			20%	
95	Ville de La Seyne	Opérations de retrait des épaves sur le littoral de la commune de La Seyne	X		2023-2024	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne Pointe du Gaou - Pointe Escampobarriou			50 000	non éligible				
96	Marine nationale	Valorisation du guide de traitement des navires abandonnés et des épaves maritimes sur le PDM	X		2023	Toutes les masses d'eau côtières			Coûts Internes					
97	Marine nationale	Démantèlement des infrastructures portuaires et des navires en fin de vie de la Marine nationale	X	X	2023-2024	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne			15 000 000	non éligible				
98	Ville d'Hyères	Acquisition de dispositifs "DPOL" pour équiper le port Saint-Pierre		X		Cap de l'Estérel - Cap de Brigançon							20%	
99	Marine nationale	Acquisition de dispositifs "DPOL" pour équiper le Club nautique et la Base navale de Toulon	X		2023	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne			24 600	non éligible				
100	Marine nationale	Mise en place de dispositifs innovants de récupération de déchets flottants	X		2023	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne			127 700	non éligible			20%	
SOUS-TOTAL A.3 Réduire les déchets dans les milieux naturels									15 467 300	0				
TOTAL ENJEU A.1									67 268 927	7 454 500				
B. GARANTIR UNE GESTION DURABLE ET EQUILIBREE DE LA RESSOURCE EN EAU, POUR MIEUX S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE														
B.1. AMELIORER LES CONNAISSANCES GENERALES / ETUDES STRUCTURANTES														
Définir une stratégie de gestion durable et équilibrée de la ressource en eau														
101	Département du Var	Etude VAR EAU 2050 : état des lieux et perspectives de l'alimentation en eau du département du Var à l'horizon 2050	X		2023	Toutes les masses d'eau souterraines			150 000	déjà financé hors Contrat de baie (2023-2027)			30%	
102	Métropole TPM	Elaboration du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire métropolitain	X		2023				1 200 000	50%	600 000			
103	Communauté d'Agglomération Provence Verte	Elaboration du Schéma Directeur d'eau potable de la commune de Mésoules	X		2023				75 000	50%	37 500			
Améliorer les connaissances sur la ressource en eau du territoire (potentialités, interactions)														
104	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la nappe alluviale du Gapeau	X		2023	Alluvions du Gapeau Le Gapeau du rau de Vigne Fer à la mer			50 000	Garantie de taux 50%	25 000		Année d'engagement 2023	contacter la Région
105	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Etude et équipements des sources sur l'amont du bassin versant du Gapeau pour connaître leurs potentialités d'approvisionnement en eau potable	X		En cours	Massifs calcaires du Jurassique du Centre-Var Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-pays provençal			pour mémoire	déjà financé hors Contrat de baie (2023-2027)				
106	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Définition des zones de sauvegarde (actuelles et futures) sur le partie amont du bassin versant du Gapeau		X		Massifs calcaires du Jurassique du Centre-Var Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-pays provençal								

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE MMC (2022-2027) PACT 83	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat							
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prév. subvention AGENCE DE L'EAU	Contrepartie demandée par l'AERMC	Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autres partenariats financiers
107	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Etude sur l'interconnexion des réservoirs d'eau potable sur le bassin versant du Gapeau et définition du schéma d'approvisionnement		X		Massifs calcaires du Jurassique du Centre-Var Calcaires et dolomites du Muschelkalk de l'avant-pays provençal										
108	Métropole TPM	Etude d'opportunité sur la réhabilitation des forages de Carquieranne / Porquerolles / Port-Cros		X												
109	Métropole TPM	Evaluation des potentialités d'exploitation d'une nouvelle ressource en eau dans la zone karstique profonde du Beausset - Investigation sur la commune du Revest		X												
Améliorer les connaissances sur les usages de l'eau / volumes prélevés																
110	PNR Sainte-Baume	Inventaire des prélèvements existants (hors AEP) dans les zones de sauvegarde		X												
111	Chambre d'Agriculture du Var	Mise en œuvre et animation de l'OUIC sur le bassin versant du Gapeau	X		2023-2024	Toutes les masses d'eau superficielles du sous BV Gapeau	RES1001			40 000	20 000	70%	14 000	Année d'engagement 2024		
112	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Améliorer les connaissances sur les usages de l'eau / volumes prélevés	X		2023-2024	Toutes les masses d'eau superficielles du sous BV Gapeau				75 000	75 000	Garantie de taux 70%	52 500	Année d'engagement		
SOUS-TOTAL B.3. Améliorer les connaissances :									1 590 000							

B2. SECURISER LES OUVRAGES DE PRELEVEMENT, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU																	
Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)	Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE MMC (2022-2027) PACT 83	Lien avec la DCSMM	Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prév. subvention AGENCE DE L'EAU	Contrepartie demandée par l'AERMC	Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autres partenariats financiers	
																	Garantis de taux
113	Métropole TPM	Travaux de confortement et de sécurisation du barrage de Carcès		X													
114	Métropole TPM	Sécurisation de l'alimentation en eau potable de file de Porquerolles : travaux de construction du seaine	X		2023				3 400 000		non éligible			CRET		Etat (DSIL)	
115	Ville de Collobrières	Sécurisation des ouvrages de prélèvement et stockage d'eau potable sur la commune de Collobrières	X		2024	Solc des massifs de l'Estérel, des Maures et îles d'Hyères			150 000		non éligible						
116	Ville de Puget-ville	Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de Puget-ville au niveau du forage de Terre Blanche	X			Formations gréseuses et marmorcalcaires de l'avant-pays provençal	RES0701		80 000		non éligible						
117	Ville de Puget-ville	Travaux de sécurisation de la ressource en eau au niveau du forage de la Ruol (Puget-ville)	X			Formations gréseuses et marmorcalcaires de l'avant-pays provençal			830 000		non éligible						
118	Communauté d'Agglomération Provence Verte	Remise en service et exploitation de la source Font-Péguque sur la commune de Méounes	X		2023				50 000		non éligible						
SOUS-TOTAL B.2. Sécuriser les ouvrages :									4 530 000								

B3. ECONOMISER L'EAU																	
Favoriser les économies d'eau sur le territoire en lien avec le BV dédicatoire Caramy-Issole																	
Lutter contre les fuites																	
119	Métropole TPM	Travaux de réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable pour lutter contre les fuites sur le territoire du bassin versant de la Métropole TPM (communes de Toulon, Le Rivassé, Le Pradet, La Valette)	X		2023	BV Caramy-Issole			4 000 000	3 457 051	Garantie de taux 30%	1 728 526	Année d'engagement 2023				

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PAOT BS	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Autres partenariats financiers	
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prév. subvention AGENCE DE L'EAU		Contrepartie demandée par l'AGERMC
120	Marine nationale	Travaux de rénovation des réseaux d'eau potable au sein de la Base navale de Toulon pour lutter contre les fuites	X	X	2023				500 000	pas de demande				
121	Marine nationale	Travaux de remplacement d'une canalisation sous marine d'alimentation en eau potable reliant l'Ilot Castignieu aux bassins Vauban	X		2023				210 000	contacter l'Agence				
122	Marine nationale	Travaux de rénovation des réseaux d'eau potable au sein de la Base navale Hyères / Le Palyvestre pour lutter contre les fuites	X						187 000	pas de demande				
123	Marine nationale	Travaux de rénovation des réseaux d'eau potable sur le Pôle logistique de Cuers pour lutter contre les fuites	X						110 000	pas de demande				
124	Marine nationale	Mise en place d'un dispositif de récupération d'eau de pluie destiné à alimenter un jardin de permaculture sur le site du PEM de Saint-Mandrier	X		2023				14 000	contacter l'Agence			contacter la Région	
125	Marine nationale	Diagnostic des consommations en eau au sein du HIA Sainte-Anne et mise en place de dispositifs économes en eau		X										contacter la Région
126	Université de Toulon	Diagnostic des réseaux d'eau potable pour localiser les débits de fuites sur le campus universitaire de La Garde et priorisation des travaux à mener	X		2023				25 000	50%	12 500			
Economiser l'eau sur les ports														
127	Ville d'Hyères	Diagnostic des réseaux d'eau potable dans l'enceinte du port Saint-Pierre, en vue de lutter contre les fuites	X		2024	Allouions du Gapeau			20 000	50%	10 000			
Favoriser les économies d'eau sur le BV effluents Gapeau (mise en œuvre du PEIE Gapeau)														
128	Ville de Camoules	Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Camoules pour lutter contre les fuites d'eau		X		Le Réal Martin et le Réal Collobrier	RES0202							
129	Ville de Collobrières	Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Collobrières pour lutter contre les fuites d'eau		X		Le Réal Martin et le Réal Collobrier	RES0202		250 000	contacter l'Agence				
SOUS-TOTAL B.3 Economiser l'eau :									5 296 000		1 751 026			
B4. SENSIBILISER LES USAGERS POUR INCITER DES CHANGEMENTS ET FAVORISER DES PRATIQUES ECONOMES EN EAU														
Sensibiliser le grand public aux économies d'eau domestiques														
130	Université de Toulon	Etude en Sciences Humaines et Sociales sur l'eau : les changements de pratiques		X	2023				3 000	contacter l'Agence			contacter la Région	
131	Parc national de Port-Cros	Le circuit de l'eau sur l'île de Porquerolles (mise à jour du parcours, visites guidées et livres et valorisation de la REUT)		X					8 000	non éligible				
SOUS-TOTAL B.4 Sensibiliser les usagers :									11 000		0			
TOTAL ENJEU B :									11 407 000		2 486 026			

Numéro de l'action	Matrice d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE BMC (2023-2027) PAOT 85	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Autres partenariats financiers
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prévisionnel subvention AGENCE DE L'EAU	
C. GERER DURABLEMENT LES MILIEUX AQUATIQUES CONTIGUUX, EN LIEN AVEC LA PREVENTION DES RISQUES													
C1. AMELIORER LES CONNAISSANCES ET LES SUIVIS DES MILIEUX, ET DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE													
132	Métropole TPM	Elaboration du cahier territorial "Le territoire de Contrat de baie face aux défis du changement climatique"	X		2023	Toutes les masses d'eau	MIA0601		30 000	50%	15 000	contacter la Région	
133	Métropole TPM	Etude sur le fonctionnement hydraulique des marais satellites du Sainr des Presquiers	X		2023		MIA0601		30 000	50%	15 000	contacter la Région	
134	Métropole TPM	Améliorer les connaissances sur la population d'anguilles du site des Salins d'Hyères	X		2023		MIA0601		50 000	50%	25 000	contacter la Région	
SOUS-TOTAL C.1 Améliorer les connaissances :									80 000		40 000		
C2. AMELIORER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES COURS D'EAU													
Favoriser la restauration morphologique des cours d'eau													
135	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Animation de la mise en œuvre des actions de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Eygoutier	X	X	2023-2024	L'Eygoutier Ruisseau Saint-Joseph	MIA0602		90 000	50%	22 500		
136	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Maitrise d'œuvre de la mise en œuvre des actions de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Eygoutier	X		2023	L'Eygoutier	MIA0602	MOL3-MED1a	180 000	Aide classique 50%	90 000	contacter la Région	
137	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Travaux de restauration et de remédiation de la Planquette et de l'Eygoutier (secteur entre le Parc nature et le Pont de la Clue)		X		L'Eygoutier	MIA0202	MOL3-MED1a					
138	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Maitrise d'œuvre restauration morphologique du Saint-Joseph secteur Léo LAGRANGE (Toulon)	X		2023	Ruisseau Saint-Joseph			80 000	50%	40 000	contacter la Région	
139	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Travaux de restauration morphologique du Saint-Joseph secteur Léo LAGRANGE (Toulon)		X		Ruisseau Saint-Joseph							
140	Métropole TPM	Actualisation fondrière préalable aux travaux de restauration du cours d'eau de la Sauvette (Hyères)	X	X	2023	Ruisseau Le Roubaud	MIA0202		200 000	Garantie de taux 50%	100 000		
141	Métropole TPM	Maitrise d'œuvre préalable aux travaux de restauration du cours d'eau de la Sauvette (Hyères)	X	X	2024	Ruisseau Le Roubaud	MIA0202	MOL3-MED1a	125 000	Garantie de taux 50%	62 500	30%	
142	Métropole TPM	Travaux de reconversion du canal Saint-Lazare (Hyères) avec la zone humide littorale	X		2023	Ruisseau Le Roubaud	MIA0202	MOL3-MED1a	30 000	50%	15 000		
143	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux de restauration morphologique sur le Latay et le Gapeau amont à Signes		X		Latay Gapeau de la source au rai de Vigne Fer							
144	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Acquisition foncière et travaux de restauration du Gapeau dans la traversée de Sollis-pont		X		Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer	MIA0202						
145	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux de restauration morphologique du Saint-Lazare sur la commune de Cuers		X		Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer	MIA0202						
146	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux de restauration morphologique sur le Gapeau aval au niveau du quartier des Sènes (Sollis-pont)		X		Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer	MIA0202						

N° de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE (MAC 2022-2027) PAOT 85	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat					Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autre partenaire financier
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prévisionnel subvention AGENCE DE L'EAU	Contrepartie demandée par l'AEFMC			
147	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Etude préalable à la restauration morphologique du Gapeau aval, en amont du Plan du Pont à Hyères	X		2023	Gapeau du ruisseau de Vigne Fer à la mer	MIAD202	M013-AE031a	70 000	70 000	Garantie de taux 50%	35 000	Année d'engagement 2023	30%		
148	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux de restauration morphologique du Gapeau aval, en amont du Plan du Pont à Hyères		X	2023	Gapeau du ruisseau de Vigne Fer à la mer	MIAD202		200 000	200 000	Garantie de taux 50%	100 000	Année d'engagement 2023			
149	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux de restauration morphologique sur le Réal Collobrier à Collobrières	X		2023	Réal Martin et Réal Collobrier	MIAD202									
150	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux de restauration morphologique sur le Réal Martin à Pierrafeu (secteur Gravière)		X		Réal Martin et Réal Collobrier										
151	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux de restauration morphologique du Valon de Valbonne à Hyères		X		Réal Martin et Réal Collobrier										
152	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Etude de faisabilité pour la restauration morphologique du valon des Borrels	X		2023	Vallon des Borrels	MIAD202		70 000	70 000	Garantie de taux 50%	35 000	Année d'engagement 2023			Etat (FPRM) 30%
153	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux de restauration morphologique sur le ruisseau La Font de l'île à Carnoules		X		Ruisseau de Carnoules	MIAD202									
154	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux de restauration morphologique du Freambert		X		Ruisseau Le Freambert	MIAD202									
Entretien, les cours d'eau et favoriser leur renaturation																
155	Métropole TPM	Animation et coordination du programme pluriannuel d'entretien des berges et de la ripisylve des petits cours d'eau et leurs affluents (hors Eygoutier)	X	X	2023 2024	Amont du Las Aval du Las Ruisseau Le Roubaud			80 000	40 000	30%	12 000				
156	Métropole TPM	Travaux pluriannuels d'entretien (DIG) des berges et de la ripisylve des petits cours d'eau et leurs affluents (hors Eygoutier)	X	X	2023 2024	Amont du Las Aval du Las Ruisseau Le Roubaud			535 000	535 000	30%	160 500				
157	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Animation et coordination du programme pluriannuel d'entretien des berges et de la ripisylve de l'Eygoutier et ses affluents	X	X	2023 2024	L'Eygoutier Ruisseau Saint-Joseph			80 000	40 000	30%	12 000				
158	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux pluriannuels d'entretien (DIG) des berges et de la ripisylve de l'Eygoutier et ses affluents	X	X	2023 2024	L'Eygoutier Ruisseau Saint-Joseph			83 000	83 000	30%	24 900				
159	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Animation et coordination du programme pluriannuel d'entretien des berges et de la ripisylve du Gapeau et ses affluents	X	X	2023 2024	Gapeau et tous les affluents			100 000	50 000	30%	15 000				
160	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux pluriannuels d'entretien (DIG) des berges et de la ripisylve du Gapeau et ses affluents	X	X	2023 2024	Gapeau et tous les affluents			800 000	800 000	30%	240 000				
161	Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	Travaux pluriannuels d'entretien (DIG) des berges et de la ripisylve du Maravenne et ses affluents	X	X	2023 2024	Maravenne			140 000	140 000	30%	42 000				
162	Métropole TPM	Création d'un guide des petits cours d'eau côtiers de la Métropole TPM à l'attention des propriétaires riverains	X		2023	Amont du Las Aval du Las Ruisseau Le Roubaud L'Eygoutier Ruisseau Saint-Joseph			10 000	10 000	30%	3 000				

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM (2022-2027) PAOT ES	Lien avec la DCSM/MI	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autres partenariats financiers
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prév. subvention AGENCE DE L'EAU			
163	Métropole TPM	Etude de faisabilité pour la renaturation du lit du canal Decaigs (Hyères)	X		2023	Ruisseau Le Roubaud			20 000	20 000	50%	10 000			
Défragmenter les cours d'eau pour libérer des zones de vie															
164	Fédération de pêche du Var	Appui technique aux gestionnaires de milieux aquatiques	X	X	2023-2024	Gapeau et tous les affluents			170 000	85 000	50%	42 500			
165	Métropole TPM	Aménagement d'une passe à poissons sur le barrage amé à Hyères (seuil prioritaire Gapeau aval)	X		2023	Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer	MIAG301		250 000		déjà financé hors Contrat de baie (2023-2027)		30%		
166	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux pour favoriser la continuité écologique sur le seuil de la Capière à La Crau (seuil prioritaire Gapeau aval)	X		2024	Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer	MIAG301		300 000	300 000	Garantie de taux 50%	150 000	30%	Année d'engagement 2024	
167	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du seuil Jean Natto		X		Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer	MIAG301								
168	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux d'aménagement du seuil Jean Natto		X		Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer									
169	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du seuil de la Grassette		X		Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer									
170	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux d'aménagement du seuil de la Grassette (La Crau) pour favoriser la continuité écologique		X		Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer	MIAG301								
171	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Aménagement du seuil des Meisongers (ou barrage de la Monache) à La Crau pour favoriser la remontée des anguilles		X		Le Gapeau du rai de Vigne Fer à la mer	MIAG301		150 000	150 000	Garantie de taux 75%	105 000	30%	Année d'engagement 2024	
172	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux d'aménagement au niveau de 4 seuils sur le Meije Pan		X	2024	Meije Pan	MIAG301		150 000						
173	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Travaux d'aménagement au niveau de 4 seuils sur le Réal Martin (Etang de Sauvebonne, Martins, Trulet et La Marsellaise)		X		Réal Martin et Réal Collobrier	MIAG301								Etat (PRR/M) 50%
Limiter les risques d'inondation et de ruissellement aux abords des cours d'eau et favoriser la biodiversité															
174	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Expérimentation pour limiter les impacts du ruissellement sur la qualité écologique du Réal Martin	X		2023	Le Réal Martin et le Réal Collobrier			24 000	24 000	30%	7 200			
175	Chambre d'Agriculture du Var	Accompagnement des agriculteurs pour développer les plantations de haies sur le territoire	X	X	2023				10 830		non éligible				
									SOUS-TOTAL C.2 Fonctionnalités structurelles des cours d'eau :						
									3 797 830						
C3. AMÉLIORER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES ZONES HUMIDES															
Sauvegarder les zones humides de notre territoire															
176	Conservatoire du littoral	Acquisition foncière de zones tampons en rive droite des Salins (Hyères)	X		2024	Ruisseau Le Roubaud	MIAG601	MOO1-MED1a	50 000	50 000	Garantie de taux 50%	25 000	Année d'engagement 2024		
177	Syndicat de Gestion de l'Éygoutier	Acquisition foncière de zones tampons en rive gauche des Salins (Hyères)	X		2023	L'Éygoutier	MIAG601		30 000	30 000	Aide classique 50%	15 000	Année d'engagement 2023		

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PACT 88	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autre paramètre financier	
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Asiètte éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prévisionnel de l'engagement par l'AGENCE DE L'EAU				Contrepartie de l'engagement par l'AGENCE DE L'EAU
178	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Travaux de restauration des zones humides et des continuités écologiques	X		2024	L'Eygoutier	MIA0601	M001-MED1a	121 000	121 000	Aide classique 50% Majoration +35%	60 500	Année d'engagement 2024			
179	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Travaux de restauration des zones humides et des continuités écologiques	X		2024	L'Eygoutier	MIA0601	M001-MED1a	250 000	250 000	Aide classique 50% Majoration +35%	125 000	Année d'engagement 2024			
180	Ville d'Hyères	Evacuation de remblais situés en entrée de site de la zone humide de la Lieurette	X		2023	Ruisseau Le Roubaud			10 000		non éligible					
181	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Travaux de restauration des zones humides et des continuités écologiques	X		2024	L'Eygoutier	MIA0602		520 000	520 000	Aide classique 50% Majoration +35%	260 000	Année d'engagement 2024			
182	Syndicat de Gestion de l'Eygoutier	Travaux de restauration de Marsals de l'Escagnol		X		L'Eygoutier	MIA0602									
183	Conservatoire du littoral	Amélioration de la circulation hydraulique et des continuités écologiques du Salin des Pasquiers	X		2024	L'Eygoutier			530 000	530 000	50%	265 000		contacter la Région		
SOUS-TOTAL C3 Fonctionnalités naturelles des zones humides :									1 511 000			934 170				
TOTAL FINU C3 :									5 388 830			2 314 800				
D. DREES DURABLEMENT L'EVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE, EN LIEN AVEC LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE																
<i>Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des cellules hydrosédimentaires</i>																
184	Conservatoire du littoral / DDTM du Var	Etude de l'évolution du trait de côte sur la cellule hydrosédimentaire Miramar/Port Pothuau (communes de Hyères et La Londe)	X		2023	Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon			170 000		non éligible					
185	Ville de La Londe	Rétablissement et préservation des équilibres sédimentaires de l'anse Tamaris (La Londe)	X		2023	Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon			45 000		non éligible					
186	Métropole TPM	Etude du fonctionnement de la cellule hydro sédimentaire de la rade d'Hyères		X		Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon			100 000		non éligible					
187	Métropole TPM	Protection du Tombolo Ouest de la presqu'île de Giens : étude de définition d'un scénario de référence (Hyères)	X		2023	Pointe du Gacou - Pointe Escampbarrou										
<i>Appuyer et mettre en œuvre des stratégies de gestion durable du trait de côte</i>																
188	Métropole TPM	Elaboration de la stratégie de gestion durable du trait de côte à l'échelle du littoral métropolitain	X	X	En cours	Pointe du Gacou - Pointe Escampbarrou Cap Cépet - Cap de Carqueiranne Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon	M016-MED1a		pour mémoire				oui			
189	Métropole TPM	Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux de protection de la baie de Sablottes	X	X	2023	Pointe du Gacou - Pointe Escampbarrou			876 158		non éligible			CRET (20%) AAP Trait de côte (200 000 €)		
SOUS-TOTAL D.1 Gérer durablement l'évolution du trait de côte :									1 191 158			0				

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PAOT 85	Lien avec la DCSMMI	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT	Autre partenaire financier
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prév. subvention AGENCE DE L'EAU			
D2. LIMITER L'ALÉRIATION DES ECOSYSTEMES MARINS															
<i>Améliorer les connaissances sur les habitats, les préservés anthropiques et les possibilités de gestion</i>															
190	Métropole TPM	Actualisation de la cartographie des biocoenoses marines sur le périmètre du Contrat de baie	X		2023	Toutes les masses d'eau côtières	M005-MED1a		200 000	200 000	50%	100 000	contacter la Région	contacter le Département	
191	Parc national de Port-Cros	Etude sur les pressions et les enjeux des récifs barrière de positionnés à l'échelle de l'AMA du Parc national de Port-Cros	X		2023	Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon - Iles d'Hyères			30 000						OEB (LIFE MAR-M4)
192	Association MIRACETI	Mise en place d'une stratégie de suivi des récifs sur les sites Natura 2000 marins du Cap Sicié	X	X	2023	Pointe du Gou - Pointe Escampabarrou			80 000						DREAL PACA (100%)
193	Métropole TPM		X	X	2023				24 000		non éligible				
194	Métropole TPM	Elaboration du Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) du littoral du Contrat de Baie	X		2023	Toutes les masses d'eau côtières	MIA0701		50 000	50 000	Garantie de taux 70%	95 000		Année d'engagement 2023	
195	Conservatoire du littoral	Etude des possibilités d'affectation du DPM au Conservatoire du littoral au droit du Cap Sicié (La Seyne)	X		2024	Pointe du Gou - Pointe Escampabarrou			40 000	40 000	50%	20 000			
196	Conservatoire du littoral	Etude des possibilités d'affectation du DPM au Conservatoire du littoral au droit des Vieux Salins d'Hyères	X		2024	Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon			30 000	30 000	50%	15 000			
<i>limiter l'impact des activités sur les habitats littoraux et marins</i>															
limiter l'impact de l'usage et du ballage															
197	Parc national de Port-Cros	Organisation des mouillages de plaisance autour de l'île de Porquerolles	X		2024	Iles d'Hyères	MIA0701		600 000	600 000	Garantie de taux 70%	420 000		Année d'engagement 2024	
198	Ville de Bormes	Etudes préliminaires à l'organisation des mouillages sur le littoral de la commune de Bormes	X		2023	Iles d'Hyères	MIA0701		140 000	140 000	Garantie de taux 50%	70 000		Année d'engagement 2023	
199	Ville de Bormes	Travaux relatifs à l'organisation des mouillages sur le littoral de la commune de Bormes		X		Iles d'Hyères	MIA 0701								
200	Ville d'Hyères	Travaux pour la création d'une ZMEL à l'entrée du port Saint-Pierre (Hyères)		X		Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon	MIA0701								
201	Métropole TPM	Etudes préliminaires à la création d'une ZMEL entre le port de la Madrague de Giens et le secteur des Barques	X		2024	Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon	MIA0701		150 000		0				
202	Métropole TPM	Etudes préliminaires à la création d'une ZMEL au niveau de l'avant-port de l'Aiguade du Levant	X		2023	Iles d'Hyères			150 000		0				
203	Métropole TPM	Maintenance et entretien des dispositifs de mouillage écologique (SUBMED) sur les sites de plongée du littoral métropolitain	X	X	2023 2024	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne Pointe du Gou - Pointe Escampabarrou			100 000		non éligible				
204	Parc national de Port-Cros	Maintenance et entretien des dispositifs de mouillage écologique sur les sites de plongée de l'île de Port-Cros et de l'île de Porquerolles	X	X	2023 2024	Iles d'Hyères			44 000		non éligible				

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PAOT 83	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat				Autre partenaire financier	
			Phase 1 (2022-2024)	Phase 2 (2022-2027)					Montant de l'action en phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prévu, subvention AGENCE DE L'EAU		Contrepartie demandée par l'AEARMC
205	Ville de La Londe	Mise en place de dispositifs écologiques pour le balisage des plages (bande des 300 m et chemins d'accès au rivage) de la commune de La Londe	X		2023 2024	Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon			17 000	17 000	50%	8 500		
Réduire l'impact des engins de pêche														
206	Association LIS (Les Ressources Sous-Marines)	Etat des lieux de la pression liée à la présence de filets de pêche fantômes dans les fonds marins et opérations de retrait	X	X	2023 2024	Pointe du Giou - Pointe Escampobarrour Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon			600 000		non éligible			
limiter l'impact des activités sur les espèces marines														
207	Marine nationale	Expérimentation du dispositif anti-collision REPCET et déploiement à bord des navires de la Marine	X	X		Toutes les masses d'eau côtières		MOCO-MED2	8 725		non éligible			
208	Marine nationale	Mise en place de mesures pour limiter les impacts sur les citracés des actions de contre-minage	X			Toutes les masses d'eau côtières			240 000		non éligible			
limiter le développement des espèces marines à caractère invasif														
209	Ville du Pradet	Surveillance, suivi et éradication de la <i>Caulerpa taxifolia</i> dans la baie de la Garonne (Le Pradet)	X	X	Tous les ans	Pointe du Giou - Pointe Escampobarrour		MOTC-NAT1b	16 600		non éligible			
210	Ville de La Garde	Surveillance, suivi et éradication de la <i>Caulerpa taxifolia</i> dans l'anse San Pierre (La Garde)	X	X	2023	Pointe du Giou - Pointe Escampobarrour		MOTC-NAT1b	3 200		non éligible			
211	Parc national de Port-Cros	Surveillance, suivi et éradication de la <i>Caulerpa taxifolia</i> et autres espèces invasives dans les cours du Parc national de Port-Cros et en ANNA	X	X	2023	Iles d'Hyères		MOTC-NAT1b	10 000		non éligible			
									2 533 925					688 500
SOUS-TOTAL D.2 Limiter l'altération des fonds marins :														
D3. FAVORISER LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DES PETITS FONDS CÔTIERS														
Favoriser la biodiversité dans les ports														
212	Métropole TPM	Installation de nurseries artificielles dans les ports métropolitain et harmonisation des suivis écologiques	X	X	2024	Pointe du Giou - Pointe Escampobarrour			150 000	150 000	50%	75 000		20%
213	Ville de La Londe	Restauration écologique du port Miramar (La Londe), avec actions d'entretien, de suivis scientifiques et campagnes de communication et de sensibilisation	X	X	2023 2024	Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon			5 000	0				
214	Marine nationale	Suivi écologique des dispositifs de restauration écologique installés au niveau de la Grande Jetée	X	X	2023 2024	Cap Cépet - Cap de Carqueiranne			50 000		0			
									205 000					75 000
D4. SENSIBILISER AUX ENJEUX DU MILIEU MARIN														
Sensibiliser les usagers de la mer														
215	Association Naturoscope	Animation et coordination des campagnes in situ mer / Ecogestes Méditerranée sur le littoral du Contrat de baie	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau côtières		MDS6-MED1a	60 000	60 000	50%	30 000		

Numéro de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PADY 83	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1, lors de la rédaction du Contrat				Aide financière possible DEPARTEMENT	Aide financière possible REGION SUD	Autre partenaire financier
			Phase 1 (2023-2024)	Phase 2 (2025-2027)					Montants prévus subventionnés par l'AGENCE DE L'EAU	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Asilets éligible prévisionnelle	Montant de l'action en phase 1			
Sensibiliser les scolaires et le grand public															
216	Métropole TPM	Sensibilisation des scolaires et du grand public dans les ports	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau côtières	M061-MED1a		30 000	50%	30 000	15 000			
217	Métropole TPM	Animations scolaires dans le cadre du programme pédagogique "La Raie m'a dit"	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau côtières	M061-MED1a		100 000	50%	100 000	50 000			
218	Métropole TPM	Organisation du concours pédagogique "ici commence la mer"	X		2023 2024	Toutes les masses d'eau côtières	M061-MED1a		18 000	contacter l'Agence					
219	Parc national de Port-Cros	Animation du réseau de gestionnaires des sentiers sous-marins de l'ANMA du Parc national et accompagnement vers l'agrément de deux sentiers	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau côtières	M056-MED1a		100 000	non éligible					
220	Association GALATHEA	Organisation annuelle du festival GALATHEA	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau côtières	M056-MED1a		150 000	50%	60 000	30 000			
SOUS-TOTAL D.4 Sensibiliser aux enjeux de milieu marin :									458 000			125 000			
TOTAL ENJEU D.4 :									4 387 683			868 500			
5. SENSIBILISER LA Pêche EN COMPTE DES ENJEUX "EAU" DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME															
221	Métropole TPM / AUDAT	Animation d'un groupe de travail EAU intercommunal pour l'élaboration du PLU de la Métropole TPM	X	X	2023	Toutes les masses d'eau			Inclus dans la convention AUDAT				contacter la Région		
222	Métropole TPM	Améliorer la prise en compte des enjeux "EAU" dans les documents d'urbanisme : organiser un RETEX du PLU de la Métropole Aix-Marseille	X		2023	Toutes les masses d'eau			Inclus dans le poste d'animation						
223	Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée	Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux EAU dans le cadre de la procédure de révision du SCOT	X		2023	Toutes les masses d'eau			Coûts internes				contacter la Région		
224	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Accompagnement des collectivités du bassin versant du Gapeau pour la transcription des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme	X	X	2023	Toutes les masses d'eau			20 000	50%	20 000	10 000	contacter la Région		
TOTAL ENJEU D.5 :									20 000			30 000			
6. ANIMER LE CONTRAT, FAIRE VIVRE LE RESEAU D'ACTEURS ET PROMOUVOIR LA DEMARCHE															
6.1. ANIMER LE RESEAU D'ACTEURS															
Maintenir des moyens humains dédiés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Contrat de Baie															
225	Métropole TPM	Pilotage et animation du Contrat de baie	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau	M002-MED1a		440 000	50%	245 000	122 500			
226	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau	Animation des enjeux de l'eau sur le bassin versant du Gapeau	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau du sous-bassin Gapeau			130 000	50%	65 000	32 500			
Fédérer les acteurs et capitaliser les expériences															
227	Métropole TPM	Développer des outils de communication interne pour faire vivre le réseau d'acteurs	X	X	2023	Toutes les masses d'eau			2 000	50%	2 000	1 000			

Numero de l'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Calendrier prévisionnel		Année d'engagement (ordre de service)	Masse d'eau du SDAGE concernée	Mesure du PDM du SDAGE RMC (2022-2027) PAOT B3	Lien avec la DCSMM	Contractualisation des actions PHASE 1 lors de la rédaction du Contrat					Autre partenaire financier		
			Phase 1 (2025-2026)	Phase 2 (2025-2027)					Montant de l'action en Phase 1	Assiette éligible prévisionnelle	Engagement AGENCE DE L'EAU (taux)	Montant prév. subvention AGENCE DE L'EAU	Contrepartie demandée par l'AERMC		Aide financière possible REGION SUD	Aide financière possible DEPARTEMENT
228	Pôle Mer Méditerranée	Valorisation et retours d'expériences des projets labellisés par le Pôle Mer auprès des gestionnaires du territoire du Contrat de baie	X		2023 2024	Toutes les masses d'eau			En Interne							
229	Université de Toulon	Renforcer le partenariat entre l'enseignement supérieur et le Contrat de baie	X		2023	Toutes les masses d'eau			32 000	non éligible						
Renforcer l'articulation avec les autres démarches du territoire																
230	Métropole TPM	Favoriser l'articulation du Contrat de baie avec les autres démarches environnementales du territoire	X	X	2023	Toutes les masses d'eau			0							
Assurer une veille en s'appuyant sur les acteurs																
231	Fédération MART	Constituer un réseau d'observateurs sur le territoire du Contrat de baie	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau			Inclus dans le fonctionnement de l'association							
F2. FAIRE CONNAÎTRE LE CONTRAT DE BAIE ET SES ENJEUX									604 000	156 000						
Communiquer autour de la démarche et valoriser l'expérience Contrat de baie																
232	Métropole TPM	Développer des outils de communication externe pour faire connaître la démarche	X		2023	Toutes les masses d'eau			10 001	10 001	50%	5 001				
233	Métropole TPM	Organisation d'un événement annuel autour de la "Fête du [cours d'eau]; de la source à la mer"	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau			20 001	20 000	50%	10 001				
234	Métropole TPM	Organisation d'un colloque national des Contrats de baie	X			Toutes les masses d'eau										
Sensibiliser sur les enjeux prioritaires du Contrat de baie																
235	Métropole TPM	Définir une stratégie de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur les enjeux prioritaires du Contrat de baie	X		2023	Toutes les masses d'eau			En Interne							
F3. EVALUER LE CONTRAT DE BAIE									30 002	15 002						
236	Métropole TPM	Réalisation du bilan environnemental du Contrat Métropolitain de la Raie de Toulon (2020-2021) et du Contrat de baie des Iles d'or (2016-2021)	X		2023	Toutes les masses d'eau			En Interne							
237	Métropole TPM	Création du Tableau de Bord de Suivi Environnemental du Contrat de baie et mise à jour annuelle	X	X	2023	Toutes les masses d'eau			En Interne							
238	Métropole TPM	Production des bilans annuels	X	X	2023 2024	Toutes les masses d'eau			En Interne							
SOUS-TOTAL F.3 Evaluer la démarche :									0	0						
TOTAL INTERIEUR :									834 002	171 001						
TOTAL des actions CONTRAT DE BAIE :									89 100 442	13 299 248						